

429277/9

**SOCIÉTÉ
NATIONALE**
des
**CHEMINS DE FER
FRANÇAIS**

INSTRUCTION GÉNÉRALE "SERVICE SPÉCIAL"
SÉRIE COMMERCIALE N° 2
SÉRIE ADMINISTRATIVE N° 2

Cg

Paris, le 20 août 1939

Col.
Nm.
53

CONFIDENTIEL

**STATISTIQUE COMMERCIALE MARCHANDISES PAR GARE
(ÉTATS C.N. ET C.N.R.) EN CAS DE MOBILISATION**

L'Instruction Générale « Service Spécial » Série Administrative n° 1 — Statistiques générales de la S. N. C. F. en cas de mobilisation — prévoit (titre I Statistiques commerciales marchandises et voyageurs, littera b)) que la statistique commerciale marchandises étant effectuée par machines à statistiques, son établissement sera retardé du fait du délai nécessaire au déplacement des machines et à leur installation dans les localités de repliement et que, pour cette raison, pendant une période transitoire de quelques mois certaines modifications seront apportées à la statistique par gare (Etats C. N. et C. N. R.) qui a fait l'objet de la note du 18 juillet 1938 du Service Commercial aux Divisions du Trafic.

La présente Instruction Générale a pour objet de préciser les modifications à apporter pendant les premiers mois de la mobilisation aux Etats C. N. et C. N. R. en vue de permettre d'établir à la main les statistiques nécessaires au Directeur Général.

Elle est distribuée à toutes les gares et stations.

I. — Transports à faire figurer sur les Etats C. N. et C. N. R.

Seuls, devront être relevés sur les états C. N. et C. N. R. les transports commerciaux, c'est-à-dire ceux donnant lieu à la remise d'une déclaration d'expédition, à l'exclusion des transports à la charge des départements de la Défense Nationale qui font l'objet des dispositions du chapitre 4 de l'Instruction Générale, Service Spécial, Série Commerciale n° 1, Série Service Financiers-gares, n° 1.

II. — Modifications à apporter dans le mode d'établissement des états C. N. et C. N. R.

Pendant une période transitoire **partant du premier jour du mois de mobilisation** et allant jusqu'à une date qui sera ultérieurement fixée par le Service Commercial, les états C. N. et C. N. R. devront comporter, en plus de l'indication des tonnages, l'indication des recettes afférentes aux transports commerciaux.

A cet effet, les dispositions suivantes seront prises pour l'utilisation des imprimés des états C. N. et C. N. R. en usage :

- **Etats C. N. (P. V.).** — Chaque mois, deux pages du registre seront réservées à l'inscription des tonnages et les deux pages suivantes, à l'inscription des recettes qui devront être relevées, comme les tonnages correspondants, par journée et par tarif.
- **Etats C. N. R. (P. V.).** — Une colonne « Recettes » sera aménagée à la plume, dans la colonne « Observations » et recevra l'inscription des recettes globales du détail et des recettes, par tarif, des charges complètes.
- **Etats C. N. (G. V.).** — Chaque mois, une page du registre sera réservée à l'inscription des nombres et tonnages et la page suivante, à l'inscription des recettes à porter par journée et par rubrique.
- **Etats C. N. R. (G. V.) et C. N. R. (G. V.) dénrées.** — Une colonne « Recettes » sera aménagée à la plume, dans la colonne « Observations » et recevra l'inscription des recettes afférentes aux diverses rubriques.

Voir à la fin de la présente Instruction les modèles des états C. N. et C. N. R., tels qu'ils devront être aménagés pour recevoir l'inscription des recettes.

III. — Recettes à inscrire sur les états C. N. et C. N. R.

Les recettes à inscrire sur les états C. N. et C. N. R. sont celles afférentes au transport proprement dit, c'est-à-dire, celles qui sont portées dans la colonne « Transport » des déclarations d'expédition. En ce qui concerne les colis postaux, devront être portées en recettes les sommes provenant de la vente des bulletins ainsi que le montant des taxes et droits perçus pour les colis postaux du régime international.

IV. — Envoi des états C. N. R. récapitulés par Région.

Pendant la période transitoire définie au II ci-dessus, les Divisions Commerciales des Régions enverront chaque mois au Service Technique de la Direction Générale (Subdivision des Statistiques) en même temps qu'au Service Commercial une copie des états C. N. R. récapitulatifs.

V. — Retour aux errements antérieurs à la mobilisation.

Lorsque les Divisions Commerciales et les gares seront avisées de la cessation de la période transitoire, les errements antérieurs à la mobilisation seront repris, à savoir : inscription des seuls nombres ou tonnages des transports commerciaux sur les états C. N. et C. N. R. à l'exclusion des recettes et envoi au Service Commercial seulement des états C. N. R. récapitulatifs mensuels.

Le Directeur Général :

P. O. : LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL,

BOYAUX.

S. N. C. F.

C. N. (P. V.)

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Mois de

Relevé journalier des recettes des expéditions P. V.
par nature de marchandises.

Gare de

CHARGES COMPLÈTES (expédition de plus de 1 tonne)

Dates	P. V.										
	100	1	3								

Le Nota est à supprimer.

S. N. C. F.

C. Nr. (P. V.)

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Renseignements sur les transports P. V.
expédiés pendant le mois de 193.....

Gare de

	ANNÉE courante	ANNÉE précédente	DIFFÉRENCES EN		RECETTES	OBSERVATIONS
			+	-		
					(1)	(1) Colonne à créer.

S. N. C. F.

C. Nr. (G. V.)
denrées.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Renseignements sur les transports de denrées
expédiés en Grande Vitesse et en détail
pendant le mois de 193..

EXPÉDITIONS DE DÉTAIL de 51 à 1.000 kgs	ANNÉE courante	ANNÉE précédente	DIFFÉRENCES EN		RECETTES	OBSERVATIONS
			+	-		
					(1)	(1) Colonne à créer.

S. N. C. F.

C. N. (G. V.)

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Relevé journalier des recettes des expéditions G. V.
des animaux vivants expédiés à vitesse unique,
des petits colis et des colis postaux.

Gare de

DATES	EXPÉDITIONS DE DÉTAIL de 51 à 1.000 kgs		CHARGES COMPLÈTES au-dessus de 1 tonne		ANIMAUX EXPÉDIÉS A VITESSE UNIQUE (détail et charges complètes bloqués)				PETITS COLIS ET EXPÉDITIONS EXPRESS				COLIS postaux ordinaires et internationaux	OBSERVATIONS
	Messageries	Denrées	Messageries	Denrées	Chevaux mulets ânes	Bœufs vaches taureaux	Veaux porcs	Moutons chèvres	Petits colis (vitesse unique chap. 1)	Colis agricoles	Colis express	Expéditions express		

Le renvoi (1) est à supprimer.

S. N. C. F.

C. N. (G. V.)

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Renseignements sur les transports G. V. et de vitesse unique
expédiés pendant le mois de 193..

Gare de

	ANNÉE courante	ANNÉE précédente	DIFFÉRENCES EN		RECETTES	OBSERVATIONS
			+	-		
					(1)	(1) Colonne à créer.